Responsable :

Directeur
Laurent BILLAUD
laurent.billaud@adapei07.fr

Différents services :

Annonay :
3 Rue Sadi Carnot
Résidence St François
07100 ANNONAY
Tél : 06 23 05 33 21
06 89 50 29 55
06 72 19 66 64
savs-annonay@adapei07.fr

Empurany :
Le Cros Billon
07270 EMPURANY
Tél : 06 89 50 29 55
Bureau : 04 75 06 47 58
savs-annonay@adapei07.fr

Viviers & Le Teil
Résidence Étoile du Berger
1 Rue Paul Girard
07400 LE TEIL
Tél : 06 89 50 19 52
Bureau : 04 75 00 27 56
savsviviers@adapei07.fr

Aubenas
2 Rue Hoche
07200 AUBENAS
Tél : 06 72 42 89 33
sandrine.anjolas@adapei07.fr

adapei 07
SAVS

Les 5 Sections de l'ADAPEI en Ardèche et leus Établissements et Services

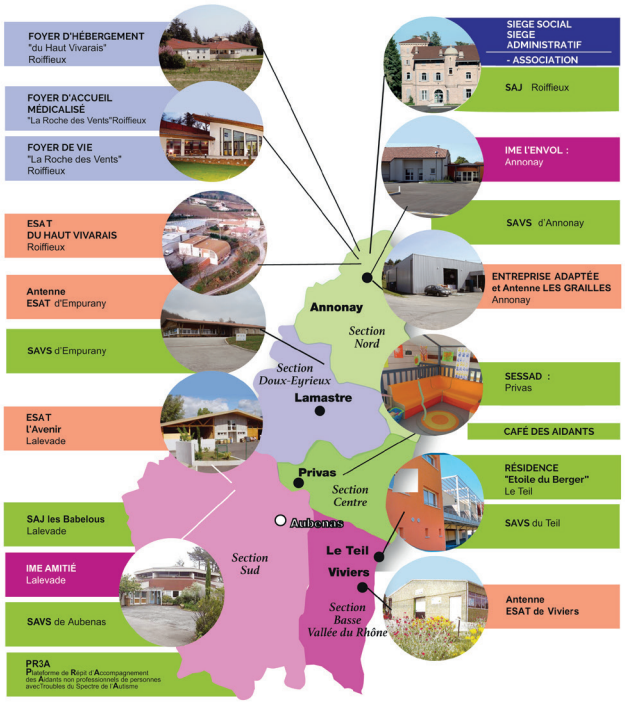

Section Centre
6 Route d'Aubenas **07000 PRIVAS** Tel: 04 75 69 11 92

Section Basse Vallée du Rhône - ESAT l'Avenir
Quartier Beilleure **07220 VIVIERS** Tel : 04 75 35 15 71

Section Doux-Eyrieux ESAT du Haut Vivarais
Cros de Billon **07270 EMPURANY** Tel : 04 75 69 11 92

Section Sud
Rue Hoche **07200 AUBENAS** Tel : 04 75 35 15 70

Section Nord
863 Route de la Chomotte BP186 **07100 ROIFFIEUX** Tel : 04 75 69 11 92

1/09/2019

26/11/2019

www.adapei07.fr

adapei 07
SAVS

SAVS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

4 Antennes:
- ANNONAY
- EMPURANY
- AUBENAS
- LE TEIL

qu'est-ce qu'un **S**ervice d'**A**ccompagnement à la**V**ie **S**ociale ?

Le SAVS accompagne les personnes en situation de handicap, dans un ou plusieurs domaines de la vie quotidienne selon ses attentes et ses besoins.

- Quotidien, aide et conseils pour :
  - Entretien et aménagement de son domicile,
  - Élaboration des menus,
  - Accompagnement aux courses,
  - Organisation matérielle…

- Démarches administratives :
aide et conseils pour remplir un document, se rendre dans un service, compléter 1 dossier, écrire un courriel…

- Aide à la gestion du budget dans le cadre des dépenses quotidiennes

- Aide à l'organisation des loisirs et vacances

- Accompagnement dans le parcours de soins
(aide à la prise de rendez-vous…)

- Aide pour prendre soin de soi

- Soutien moral et relationnel

- Accès à l'autonomie dans les déplacements

- Lien avec l'environnement social, familial, professionnel

- Soutien dans les projets

-…

- Le SAVS «fait **avec**» la personne, mais pas à la place de celle-ci, pour arriver à faire seul.

Comment en Bénéficier

Qui peut bénéficier d'un accompagnement SAVS ?

Toute personne adulte, résidant en Ardèche, agée de plus de 18 ans, ayant une orientation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et un projet de vie autonome .

MDPH : http:/www.ardeche.fr/Action sociale/
Personnes en situation de handicap/mdph

Comment bénéficier du SAVS ?

- Faire une demande d'orentation SAVS auprès de la MDPH

- Prendre contact avec les professionnels du SAVS selon votre lieu de Résidence.
(Coordonnées en dernières pages)

- Rencontrer le directeur et l'intervenant du SAVS pour discuter du projet

- Si vous souhaitez être suivi, transmettre un courrier de demande et la notification SAVS.

- Faire une demande d'Aide sociale auprès de la mairie de votre domicile une fois l'admission prononcée.

- Les professionnels du SAVS peuvent vous aider dans ces démarches

Acompagnement du SAVS

Comment se déroule l'accompagnement du SAVS ?

Lors de la signature du Contrat d'admission et du Document Individuel de Prise en Charge, vous déciderez des objectifs de cet accompagnement avec les professionnels du service.

Ils vous rencontreront, environ une fois par semaine, à votre domicile et à l'extérieur.

Les rendez-vous seront fixés avec vous et tiendront compte de votre emploi du temps.

Les professionnels interviendront en lien avec vos souhaits et vos attentes.

La durée du RDV est variable, en fonction de vos besoins et de vos possibilités du moment.

L'accompagnement peut être court ou se prolonger en cas de besoins et selon vos souhaits.

Ce service est financé par le Conseil Général et ne vous coûte rien.

Tous les ans, votre projet sera réactualisé afin de prendre en compte l'évolution de vos besoins.

Le SAVS propose également des acompagnements collectifs qui ne sont pas obligatoires autour d'activités diverses (activités manuelles, cuisine, sorties, informations…)

Le respect de l'intimité de chacun est la règle.
Le devoir du SAVS est de contribuer à la libre expression des droits civiques de chacune des personnes accompagnées.